

Compte-rendu de séance du conseil municipal Séance du 12 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le douze octobre à vingt heures trente, les conseillers municipaux de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ROUQUIE, Adjoint

Date de convocation : 5 octobre 2020

Présents : Christian ROUQUIE – Jean-Louis DELPECH – Marc RICHARD - Marie-Hélène DELTEIL – Aurélie POUJADE – Guilhem BOUCHER

Absente excusée : Françoise LAPERGUE

Secrétaire de séance : Guilhem BOUCHER

Madame le Maire ayant été hospitalisée en urgence, elle est excusée de son absence.

Monsieur Rouquié constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

Lors de la lecture du compte rendu du dernier conseil, Mr Rouquié tient à préciser que lors du vote du renouvellement du bail à ferme, il n'avait pas pris part à la délibération étant lui-même concerné par ce bail. Le reste du compte rendu n'appelant aucune observation, il est validé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Proposition assistance du SDAIL pour l'adressage
- 2) Etude devis géothermique

PROPOSITION DU SDAIL POUR L'ADRESSAGE : 2020/23

Monsieur Rouquié présente une proposition de convention pour la mise en place de l'adressage sur la commune de la part du SDAIL .

Le Conseil Municipal valide la signature de la convention à l'unanimité, et autorise Mr Rouquié à la signer et à la retourner.

ETUDE DEVIS GEOTHERMIQUE POUR LA VENTE DU TERRAIN : 2020/24

Mr Rouquié présente un devis pour l'étude géothermique du sol du terrain du Mas del Fargues. Une nouvelle loi impose, avant toute vente de terrain constructible, une étude de sol. Le montant de ce devis est de 1020€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil valide à l'unanimité ce devis.

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION : 2020/25

Monsieur Rouquié donne lecture d'une demande de subvention pour l'association loi 1901 « Collectif Agroécologie Causse » - Un rapport financier est joint à la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité (Mme Poujade Aurélie ne prenant pas part au vote puisqu'elle est co-présidente de l'association) une subvention d'un montant de 25 € pour l'année 2020 et charge Mr Rouquié de la régler.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mr Rouquié présente un appel aux dons pour les vallées des Alpes Maritimes suite à la tempête. Cette demande sera portée à l'ordre du jour d'un prochain conseil.
- Les élus ont reçu en Mairie Mr Didier Pruvost, Conseiller auprès des collectivités à propos des compteurs Enedis. Une plaquette explicative est consultable en mairie.
- Le mur du puits des Mazes a été rebâti pour moitié lors de la journée de chantier participatif organisé par la CCCLM.
- Mr Robert LACOMBE, Président du Symictom va rencontrer les maires et représentants des communes adhérentes.

Le prochain conseil municipal sera programmé lors du retour de Mme le Maire.

L'ordre du jour comportant trois délibérations étant épuisé, La séance est levée à 22h55

Fait à Lentillac du Causse,

Le 15 octobre 2020

Christian ROUQUIE

Adjoint au Maire

